

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA DIASPORA DE FRANCE AU FORUM NATIONAL DE BANGUI TENUE A PARIS LE 25 AVRIL 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt cinq avril à 12 heures, dans la salle de l'association Savoirs et Formation, sise 97-99, rue Stalingrad 93100 Montreuil, en présence de monsieur le Conseiller Culturel, représentant le Premier Conseiller de l'Ambassade centrafricaine en France, s'est tenue une réunion de la Coordination Générale des Centrafricains de France dont l'ordre du jour portait sur :

- ⌚ le compte rendu des activités du représentant de la diaspora à la Commission Préparatoire du Forum de Bangui,
- ⌚ la participation de la diaspora au Forum de Bangui du 4 au 11 mai 2015,
- ⌚ l'organisation d'une réunion en marge du forum de Bangui en vue de la mise place d'une plate-forme de la diaspora centrafricaine.

Le secrétariat de la séance a été tenu par le pasteur François NDECKERE et Gaston KONGBRE, tous deux désignés par l'assemblée.

Le Président de la Coordination Générale des Centrafricains de France (COGECF), Emmanuel Olivier GABIRAULT, dans ses propos introductifs, a d'abord remercié les participants de leur présence à cette réunion. Il a ensuite rappelé l'importance des points inscrits à l'ordre du jour et a enfin invité les participants à débattre de ces sujets avec sérénité avant de passer la parole à Monsieur Simplicie KODEGUE, représentant de la diaspora à la Commission Préparatoire du Forum de Bangui.

1°) Présentation du compte rendu des activités du Représentant de la diaspora à la Commission Préparatoire du Forum de Bangui.

Monsieur Simplicie KODEGUE a d'abord fait l'historique de la création de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui. Le Forum de Bangui a-t-il rappelé, s'inscrit dans la droite ligne du processus engagé par le Forum de Brazzaville qui a abouti à la signature d'un accord de cessation des hostilités entre les forces armées non conventionnelles en Centrafrique le 23 juillet 2014.

Monsieur KODEGUE a précisé que la consultation à la base qui a précédé les travaux de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui a eu un succès inespéré.

Il a ensuite rendu compte des activités de ladite commission structurées autour de quatre thématiques : paix et sécurité, gouvernance, justice et réconciliation, développement économique et social.

Monsieur KODEGUE a indiqué aux participants que les membres de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui ont également rédigé les instruments relatifs au bon fonctionnement du Forum de Bangui notamment le règlement intérieur et le code de bonne conduite.

Il a précisé qu'une partie du budget de fonctionnement de la Commission Préparatoire a été prise en

charge par la MINUSCA, notamment le volet communication..

Monsieur Simplicie KODEGUE indiqué dans son intervention que, dans le cadre de sa mission, la Commission a auditionné de nombreuses personnalités nationales et internationales ainsi que des experts nationaux. L'apport des experts nationaux a été déterminant dans l'éclairage des commissions thématiques.

À titre d'exemple, il a cité l'apport du Professeur Jean-François AKANDJI-KOMBÉ sur les questions constitutionnelles, la contribution à caractère transversal, très appréciée de la COGECF à travers l'ACD du Président GABIRAULT et qui a également servi de base de travail à toutes les commissions thématiques.

Il a par ailleurs noté que c'est au PNUD qu'avait été attribué le suivi des travaux de la consultation à la base. Un rapport brut a été envoyé au Ministère de la Réconciliation et il a fallu attendre le retour de vacances des experts du PNUD pour avoir un document définitif.

La rédaction du rapport définitif des travaux de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui a connu un retard du fait non seulement de l'attente de la version consolidée du rapport de la consultation à la base mais aussi du fait qu'on a dû confier Ministère du plan une partie du travail.

Toujours d'après Monsieur KODEGUE, la Commission Préparatoire du Forum de Bangui a présenté son rapport d'étape au Groupe International de Contact sur la RCA à Brazzaville en fin mars 2015.

La Commission a déposé son rapport définitif le 7 avril 2015.

Abordant, le point relatif au nombre des places réservées à la diaspora centrafricaine pour le Forum de Bangui, Monsieur KODEGUE a indiqué que préalablement, la Commission Préparatoire avait prévu accorder cinq (5) places à la diaspora de France. Mais le Comité de Technique d'organisation du forum a ramené ce nombre à trois (3).

Un débat avec les participants a suivi la présentation du compte rendu du représentant de la diaspora à la Commission préparatoire du Forum de Bangui.

Monsieur Maxime NANA a demandé des précisions sur le lien entre la consultation à la base et les travaux de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui.

Monsieur Bertrand KEMBA de l'association DIAMESCA dit avoir apprécié le compte rendu présenté par le représentant de la diaspora et lui a présenté ses félicitations pour la qualité des informations données à l'assemblée.

Il a rappelé que lors de son dernier passage à Bangui, il avait fait une conférence sur les aspects économiques de la contribution de la diaspora centrafricaine au développement de la RCA.

Dans le cadre du Forum de Bangui, l'association DIAMESCA a envoyé une contribution à la

Commission Préparatoire portant sur :

- ⌚ la nécessité de l'ouverture d'un bureau de liaison de la diaspora à Bangui afin de faciliter les centrafricains de l'étranger dans leurs démarches,
- ⌚ les aspects économiques du développement du pays,
- ⌚ les spécificités de la diaspora.

Monsieur Martial MAKANAMO a axé son intervention sur la thématique de Justice et Réconciliation. Selon lui, un mot manque : la vérité. Il a indiqué que la justice doit être accompagnée de la vérité et que c'est lorsque la vérité sera dite qu'on établira la responsabilité des acteurs de la crise centrafricaine et que les victimes seront prises en charge.

Madame Maguy BATARTABURU, a également dans son intervention remercié monsieur KODEGUE pour la présentation du compte rendu des activités de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui. Elle s'est réjouie de la manière dont ce forum va se dérouler. Elle a indiqué que ce forum sera également l'occasion pour la diaspora de faire son *mea culpa* par rapport à son image ternie au niveau du pays.

Elle a souligné par ailleurs que le Forum de Bangui sera l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique de la diaspora centrafricaine.

Monsieur le Professeur Jean-François AKANDJI-KOMBE, a également dit ses remerciements au représentant de la diaspora à la Commission Préparatoire du Forum de Bangui. Il a noté que la réussite de ce forum sera due à la rigueur de ladite commission. Cette commission a-t-il rappelé avait envie que l'intelligentsia centrafricaine s'exprime. C'est avec beaucoup de fierté qu'il a contribué aux travaux de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui. Il est sensible que sa contribution ait suscité des échos positifs. Il a estimé que les centrafricains doivent relever la tête devant les autres.

À la fin de son intervention, il a soulevé le problème de la souveraineté du Forum de Bangui.

Monsieur Issa YALO, président du collectif Entente Musulmane Centrafricaine qui s'est exprimé en sango a estimé que les ressortissants de confession musulmane sont souvent marginalisés dans les réunions concernant les problèmes du pays.

Il a exhorté les participants à associer la minorité musulmane centrafricaine à la prise de décision au sein de la diaspora centrafricaine.

Monsieur Jean-Bosco PLECKET s'est dans intervention appesanti sur le contenu du message que les trois (3) représentants de la diaspora vont livrer au Forum au nom de la diaspora centrafricaine de France. Il a proposé que les personnes qui seront désignées se réunissent pour harmoniser leur point de

vue afin de rédiger un document commun qui sera défendu lors du Forum.

Monsieur Médard POLISSE-BEBE s'est associé aux remerciements adressés à monsieur Simplicie KODEGUE. Il s'est interrogé sur le retard pris dans l'organisation du Forum de Bangui.

Il a déploré l'impréparation qui pourra avoir un impact sur les travaux du Forum de Bangui. Il a rappelé qu'à travers le compte rendu fait par monsieur Simplicie KODEGUE, on pourra se demander si les participants au Forum de Bangui auront le temps nécessaire pour travailler sur les thématiques retenues.

Il s'est interrogé sur les critères retenus sur la désignation des entités de la diaspora devant envoyer les représentants au Forum de Bangui.

Monsieur Jean-Paul MARA dans son intervention dit avoir trois (3) préoccupations. D'abord, en ce qui concerne les représentants de la diaspora centrafricaine de France dont le nombre est passé de 5 à 3, il s'est interrogé de savoir si le Comité Technique a-t-il bien justifié le bien fondé de la diminution du nombre des représentants de la diaspora à ces assises ?

Ensuite, selon lui, trois (3) personnes vont partir de France alors qu'il y a quatre (4) thématiques à débattre lors du Forum. Il a souhaité qu'il y ait quatre représentants de la diaspora dans chaque commission, ou au moins un représentant de la diaspora.

Enfin, il s'est interrogé sur le caractère des résolutions des actes du Forum.

Il a fini ses propos en souhaitant que les participants à la réunion exigent des autorités de Bangui au moins quatre(4) représentants de la diaspora centrafricaine de France.

Monsieur Laurent GANDOLA dans ses propos a dit son étonnement de l'absence des représentants de la diaspora tant au Présidium du Forum qu'au Comité Technique d'organisation.

Madame Pascaline KINGELEWA a proposé que les membres de la diaspora puissent cotiser de l'argent afin d'acheter un ou deux billets aux représentants supplémentaires pour aller défendre les positions de celle-ci au Forum de Bangui.

Monsieur Guillaume ROOSALEM a interpellé monsieur KODEGUE sur le suivi des résolutions du Forum de Bangui car selon lui, si ce suivi n'est pas effectué, il y a de fortes chances que l'on retombe dans les mêmes travers du passé où les résolutions des fora qui se sont déroulés depuis plusieurs années n'ont rien donné faute d'un suivi adéquat.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

Monsieur GABIRAULT en réponse aux préoccupations exprimées par les participants à la réunion, a dit son inquiétude sur le déroulement du Forum dont les débats risquent d'être escamotés sur le plan politique si l'on n'y prend pas garde.

En ce qui concerne la thématique de la réconciliation, monsieur GABIRAULT a estimé que c'est la justice qui va être un facteur déterminant d'apaisement pour construire la réconciliation.

Il a par ailleurs ajouté que la réconciliation est un long processus qui ne se limite pas à une simple déclaration, que c'est surtout la prise de conscience des centrafricains, leur nouveau comportement après cette désastreuse crise qui en faciliteront la reconstruction et la cohésion sociale. À ce titre, la justice sera l'outil de réconciliation. Le minimum recherché dans ce cadre est la traduction des auteurs, coauteurs, instigateurs des crimes, et diverses atrocités devant la justice pour être jugés afin que l'on sache la vérité sur ce qui s'est réellement passé en Centrafrique.

En réponse à la question concernant les contributions des représentants de la diaspora au Forum National de BANGUI, il a suggéré qu'elles portent d'une part sur les grandes questions nationales et d'autre part sur les problèmes spécifiques de la diaspora à l'Étranger, ses rapports avec le pays, le rôle qu'elle doit effectivement jouer désormais dans la reconstruction nationale comme acteur intellectuel, économique et même diplomatique pour faire connaître positivement la République Centrafricaine dans tous les domaines à l'extérieur, faire améliorer son image jusqu'ici épouvantable due à des crises à répétition etc.

Répondant à Issa YALO, Monsieur GABIRAULT a rappelé que dans l'histoire de toutes les nations, il y a toujours eu des problèmes, mais le plus important est de savoir les transcender car une nation divisée court collectivement le risque de son autodestruction, de sa perte, de sa disparition..

Il a précisé que les musulmans centrafricains en France, au pays ou ailleurs sont des centrafricains à part entière, ayant les mêmes droits que les autres et ne devraient pas se mettre à l'écart de tout ce qui concerne leur nation, présentement sa reconstruction, ou s'isoler sur des bases de préjugés.

Monsieur GABIRAULT a remercié et félicité Monsieur le Professeur Jean-François AKANDJI-KOMBE pour sa contribution à la Commission Préparatoire du Forum de Bangui.

Monsieur GABIRAULT a par ailleurs rappelé que les cadres centrafricains sont très bons à l'extérieur, mais étouffés chez eux par un environnement nocif qu'ils ont contribué eux-mêmes à créer et qu'il convient désormais de combattre fermement.

Il a souligné que de nombreux pays se sont inspirés des solutions découlant des travaux des différents dialogues politiques centrafricains pour améliorer leur gouvernance publique, réorganiser leurs forces de défense et de sécurité à partir notamment des résolutions des états généraux de la défense de Centrafrique de 1998.

Tout en dénonçant l'absence d'une politique de retour et d'utilisation de jeunes cadres centrafricains ayant terminé leurs études, il a exhorté ceux-ci à rentrer au pays pour sa reconstruction à la suite de cette désastreuse crise.

Monsieur Simplicie KODEGUE dans sa réponse aux interpellations des participants a précisé que la réunion lors de laquelle il a été décidé de la réduction du nombre des représentants de la diaspora au Forum de Bangui a eu lieu le 15 avril 2015. C'est ce jour même qu'il quittait le pays pour venir rendre compte de sa mission aux membres de la diaspora centrafricaine de France. Selon lui, il s'était fixé comme principe à sa désignation en tant que représentant de la diaspora d'être en contact permanent avec cette dernière.

C'est en son absence que cette réduction du nombre des représentants centrafricains de France a été décidée.

Monsieur KODEGUE a donc précisé que dans le cadre de ses activités de représentant de la diaspora centrafricaine, il discute régulièrement avec les ressortissants centrafricains des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et ceux d'Afrique.

Au niveau du pays, il est en contact permanent avec les trois (3) représentants de la diaspora au Conseil National de Transition, informés à chaque étape de l'évolution des travaux de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui.

Dans sa réponse à la question de monsieur Maxime NANA, monsieur KODEGUE a admis qu'il y a eu un lien entre les préoccupations de la population exprimées lors de la consultation à la base et les travaux de la Commission Préparatoire du forum de Bangui. Ces préoccupations ont été prises en compte dans l'élaboration du rapport final de la Commission.

En ce qui concerne la question de la force exécutoire du Forum de Bangui, monsieur KODEGUE a jugé qu'il est opportun de laisser le Forum décider lui-même en tant opportun.

Sur ce sujet, l'assemblée a décidé à l'unanimité que le Forum de Bangui devrait avoir un caractère souverain. Elle a exhorté les participants de mettre en place les mécanismes pertinents de suivi-évaluation des actes dudit forum.

Dans sa réponse à monsieur Guillaume ROOSALEM, monsieur Simplicie KODEGUE a précisé que la question a été posée au sein de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui. Les discussions ont été portées sur la légitimité de l'organe qui sera chargé du suivi des résolutions du Forum de Bangui. Les membres de la Commission se sont interrogés de savoir que faire pour que les élus de demain puissent exécuter les résolutions du Forum de Bangui. Ce sujet est encore en discussion.

2°) Désignation des représentants de la diaspora centrafricaine de France au Forum de Bangui

Avant la désignation des représentants de la diaspora centrafricaine de France, monsieur Simplicie

KODEGUE a de nouveau expliqué les modalités ayant abouti à la fixation des quotas des représentants des centrafricains de l'étranger au Forum de Bangui.

Selon lui, au départ, la Commission avait fixé les quotas suivants : 6 représentants pour la France, 4 pour la Belgique, 4 pour les États-Unis. Ces quotas ont été ramenés à 5 représentants pour la France, 2 pour la Belgique et 2 pour les États-Unis avant qu'il ne quitte Bangui. Mais l'arrêté qui a fixé le nombre définitif des participants au Forum a ramené le nombre des participants de France à 3 représentants comme il a été déjà mentionné ci-haut.

Selon Monsieur KODEGUE, le Comité Technique d'organisation a nommément désigné les entités qui doivent participer au forum. Il s'agit de la Coordination Générale des Centrafricains de France (COGECF), de la Diaspora Agissante et du Groupe du 14 février 2015.

Il a déclaré que le motif invoqué par le Comité Technique d'organisation est que ce sont ces entités qui ont envoyé des contributions ayant enrichi les travaux de la Commission Préparatoire du Forum de Bangui, et que cette décision a été favorablement accueillie par la diaspora des États-Unis.

Il est important de noter, d'une part, que monsieur KODEGUE a affirmé qu'il n'a pris connaissance de la décision du Comité Technique d'organisation entérinée par l'arrêté du premier Ministre qu'à la veille de la réunion du 25 avril 2015, et d'autre part, que monsieur GABIRAULT a précisé avoir été informé de ces critères de désignation des représentants de la diaspora au Forum de Bangui au même moment que l'assistance. Il a indiqué que c'est bien dommage que le gouvernement ait pris cet arrêté fixant le nombre des représentants de la diaspora centrafricaine de France à trois (3) personnes et que la désignation ne se porte que sur trois (3) entités, ce qui est de nature à créer des remous évidents que les autorités n'ignorent pas..

Monsieur Simplicie KODEGUE a tenu à apporter des précisions selon lesquelles il n'y a pas d'ambiguïté, que c'est bien sur la base de leurs contributions que ces entités ont été sélectionnées pour envoyer des représentants au Forum de Bangui.

Cette déclaration du représentant de la diaspora à la Commission Préparatoire du Forum a mécontenté l'assistance. En conséquence de nombreux participants ont quitté la réunion.

Monsieur GABIRAULT a pris la parole pour appeler l'assistance au calme, demander que tout le monde reprenne sa place, afin de se concentrer sur les points de l'ordre du jour.

De nombreux participants ont réfuté la démarche du gouvernement réaffirmée par Monsieur KODEGUE et ont appelé à ce que l'assemblée désigne souverainement les représentants de la diaspora au Forum de Bangui.

Monsieur Martial MAKANAMO a relevé dans son intervention que la souveraineté de désignation des représentants de la diaspora par l'assemblée n'a pas été respectée par le gouvernement.

Madame Maguy BARATABURU a suggéré la désignation des trois (3) représentants de la diaspora de France séance tenante en toute indépendance de la position des autorités de Bangui. Ce sera selon elle, un message fort qui leur sera ainsi envoyé.

Monsieur Issa YALO a rappelé monsieur GABIRAULT de prendre ses responsabilités en tant que président de la COGECF pour imposer la solution de désignation de nos représentants par l'assemblée présente.

Monsieur Gaston KONGBRÉ a déploré cette situation. Il a indiqué que monsieur Simplicie KODEGUE a enfariné l'assistance dans la mesure où il avait connaissance des critères de désignation des représentants de la diaspora fondés sur les entités ayant envoyé les contributions à la Commission Préparatoire et n'a pas porté cette information à la connaissance du public plus tôt.

Il a demandé à ce dernier s'il était prêt à assumer les conséquences qui en résulteraient ultérieurement car monsieur GABIRAULT risquerait de subir les attaques de nos compatriotes non informés de ces critères du seul fait que c'est lui qui a convoqué cette réunion comme Président de la COGECF.

Monsieur Thierry BONGOLO a estimé que l'association Diaspora Agissante est d'avis pour la désignation des représentants selon les critères présentés par le représentant de la diaspora à la Commission Préparatoire. Il a indiqué que son association a déjà son candidat.

Monsieur Sosthène DJINGOMBE a abondé dans le même sens que monsieur Thierry BONGOLO pour la désignation des représentants des entités qui ont envoyé des contributions à la Commission Préparatoire.

Répondant à monsieur Gaston KONGBRÉ, monsieur Simplicie KODEGUE s'est dit prêt à assumer pleinement toutes les conséquences de cette décision car il est un homme public et il a l'habitude de prendre des coups. Il a demandé à ce que les gens ne s'en prennent pas inutilement au Président GABIRAULT.

Après un débat vif et franc, les participants au nom du respect du principe de la légalité ont accepté la désignation des représentants de la diaspora au Forum de Bangui selon critères des autorités centrafricaines.

Les entités concernées ont procédé à la désignation de leurs candidats pour l'élection.

La COGECF-ACD a désigné à l'unanimité monsieur Emmanuel Olivier GABIRAULT.

L'association Diaspora Agissante a proposé monsieur Godefroid Luther GONDJE

Après concertation entre deux candidats, membres du Groupe du 14 février 2015 monsieur NANA Maxime et madame Maguy BARATABURU, cette dernière a jugé utile de laisser la place monsieur NANA Maxime au motif que ce dernier était l'un des membres du comité d'organisation de la journée du 14 février 2015.

Toutes ces candidatures ont été soumises au vote. De manière démocratique, les ont été élus à

l'unanimité.

Il s'agit de :

- ⌚ monsieur Emmanuel Olivier GABIRAULT pour la Coordination Générale des Centrafricains de France (Président de l'association CCentrafrrique Demain),
- ⌚ monsieur Godefroid Luther GONDJE de l'association Diaspora Agissante,
- ⌚ monsieur Maxime NANA du Groupe du 14 février 2015.

Il convient de préciser que M. Maxime NANA ayant été élu souverainement par l'assemblée en l'absence de la majorité des membres du Groupe du 14 février 2015, la candidature de ce dernier ne peut faire l'objet de contestation.

Par ailleurs, monsieur Gaston KONGBRÉ a proposé une solution alternative consistant à demander l'accréditation au forum et la prise en charge en ce qui concerne l'hébergement et la restauration sur-place à Bangui des compatriotes désireux de participer à ces assises et qui peuvent assurer par leurs propres moyens les frais de voyage Paris-Bangui.

Madame Maguy BARTABURU a abondé dans le même sens, en demandant qu'une accréditation lui soit accordée dans le cadre de la diaspora, devant elle-même se rendre au Forum à ses frais.

Monsieur KODGUE a jugé ces proposition acceptable et s'est dit disposé à faire les démarches nécessaires comme représentant de la diaspora à la Commission du Forum.

La proposition a pour cela été adoptée à l'unanimité.

À ce titre, les personnes suivantes ont été autorisées à participer au forum de Bangui dans les conditions sus-indiquées. Il s'agit de :

- ⌚ madame Maguy BARATABURU,
- ⌚ monsieur Issa YALO de l'Entente des Musulmans centrafricains de France,
- ⌚ monsieur NDEKERE François, de l'ACPEF,
- ⌚ un représentant des Amis de la RCA,
- ⌚ un représentant de l'association DIAMESCA.

Monsieur Simplicie KODEGUE devait leurs apporter les informations relatives aux modalités de leur accréditation et de leur prise en charge à Bangui au plus tard le lundi 26 avril ou le mardi 27 avril 2015 afin de leur permettre d'acheter leurs billets d'avion.

3°) La mise en place d'une plate-forme de la diaspora centrafricaine

Il a été constaté que la diaspora centrafricaine contrairement aux ressortissants des autres pays étrangers n'est pas structurée de façon à peser sur les grandes orientations de la Nation. Les participants à la réunion ont pensé qu'il est utile de saisir l'opportunité offerte par le Forum de Bangui regroupant les participants des différentes composantes de la diaspora centrafricaine pour organiser une rencontre entre elles en vue de créer une structure leur permettant d'apporter de manière unie leur

contribution dans la nouvelle refondation du pays.

Avant de suspendre la séance, Monsieur Emmanuel Olivier GABIRAULT a remercié tous ceux qui ont participé à cette réunion et permis d'arriver aux conclusions contenues dans ce compte rendu. Il a insisté sur l'harmonie de la participation des représentants de la diaspora au Forum National de BANGUI.

La séance a été levée à 18h30 mn

Fait à Paris le 30 Avril 2015

Les Rapporteurs de la séance :

François NDECKERE-ZIANGBA

Gaston KONGBRE